Gmail

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com>

Re: Permis exclusif de recherches d'hydrocarbures "Gaz de Gardanne"

alain roubineau <alain.roubineau@gmail.com> 18 novembre 2017 à 18:45
À : annie.benetreau@bouches-du-rhone.gouv.fr

Bonjour Madame la directrice

Début 2013 suite au rejet par arrêtés interministériels (AIM) du 26 septembre 2012 des demandes de Permis exclusif de recherches d'hydrocarbures (PER) de "Brignoles" et de "Gréoux-les-Bains, j'avais obtenu de M. Paul Manes des renseignements, qui nous avaient ainsi pu apprendre du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (TA95) que les pétitionnaires n'avaient alors pas introduit de recours.

L'activité parlementaire autour du projet de loi "mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures..." a relancé le sujet et amené le ministère de l'Environnement à publier à nouveau une carte et une liste des titres miniers au 1er octobre 2017, après un blackout depuis fin 2015.

Dans le Sud-Est nous avons constaté l'absence des PER "Plaine d'Alès" (07, 30 & 48), "Bassin d'Alès" (07 & 30) et "Navacelles" (30) ainsi que celui en objet (13) de ces documents en ligne.

Questionné, M. le préfet du Gard nous a transmis les AIM in extenso du 15 mars 2017 ayant rejeté les demandes de prolongation des trois premiers PER ci-dessus, voir PJ. Nous avons donc pu interroger le TA95 et attendons une réponse.

Je m'adresse donc à vous afin d'obtenir des informations sur l'absence du PER "Gaz de Gardanne" de ces mêmes documents en ligne sur le site ministériel. Dans l'éventualité probable d'un rejet de la demande de prolongation de ce PER, nous apprécierions beaucoup de recevoir une copie éventuellement numérique, de cet AIM.

Par ailleurs nous essayons de suivre la procédure juridique introduite par Melrose, titulaire du PER offshore "Rhône maritime". Le TA95 ayant rejeté son recours, Melrose a fait appel de cette décision devant la Cour administrative de Versailles, la procédure est apparemment toujours instruite.

Cordialement,

P/ les collectifs citoyens de vigilance sur les hydrocarbures
Alain Roubineau
Nîmes
06 73 94 66 97

L_Pref30-Coll30_ValiditePERH_20171113.pdf
386K